



## UN AN APRÈS LE DÉBUT DE L'INVASION RUSSE DE L'UKRAINE : GESTION DE LA CRISE DANS LE CADRE DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ NATIONALE

24 Février 2023

- Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 18 843 973 personnes ont fui l'Ukraine en raison de l'invasion russe, mais 10 438 840 sont retournées dans leur pays.
- 167 975 personnes frappées par le conflit en Ukraine ont obtenu la protection temporaire en Espagne : c'est le cinquième pays de l'UE en nombre de concessions, et représente le 4,1% du total de l'UE.
- 37 880 étudiants ukrainiens déplacés sont scolarisés en Espagne : quatrième pays de l'UE en nombre d'inscriptions.
- 77 808 personnes originaires d'Ukraine ont reçu une carte sanitaire individuelle (TSI).
- Plus de 13 866 personnes ont trouvé un emploi en Espagne, dont 56% sont de femmes.

Aujourd'hui, 24 février 2023, cela fait un an du début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Avant le lancement de l'offensive militaire définitive en janvier 2022, la menace d'une éventuelle action militaire de la Russie en Ukraine commença à préoccuper sur le plan international. De ce fait, et dans le cadre du système de sécurité nationale, le Département de la Sécurité Nationale a entamé une surveillance et une analyse exhaustive de la situation, caractérisée par une tension croissante à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, qui s'aggravait avec le déploiement massif de troupes russes dans la région frontalière, soutenues depuis la Biélorussie. En outre, les différents scénarios qui pouvaient découler d'une escalade de la crise ont aussi été analysés et soulevés, dans le but de conseiller dûment le président du gouvernement, qui dirige la politique de Sécurité Nationale ainsi que le Système de Sécurité Nationale, conformément à la loi 36/2015, du 28 septembre, sur la sécurité nationale.

C'est à cette fin que le Département de la Sécurité Nationale (DSN) a créé, le 24 janvier 2022, une cellule de coordination (CELCOR) chargée de suivre et d'évaluer la situation en Europe de l'Est, ainsi que les conséquences à l'échelle internationale, et notamment son impact en Espagne dans de nombreux aspects. Depuis lors, cette cellule — sous la direction du directeur du DSN — réunit quotidiennement différents ministères et institutions concernés, afin d'évaluer la situation ; mesurer ses effets en Europe et plus particulièrement en Espagne ; et coordonner la réponse nationale. À l'heure actuelle, un an après sa création, la CELCOR se réunit chaque semaine et publie un rapport périodique. Ce compte-rendu, recueille les informations apportées par chaque ministère qui compose ce groupe de travail, ainsi que les effets de cette crise en Espagne dans chacun de leurs domaines de compétence. Tout ceci est coordonné par le Département de la Sécurité Nationale.

D'autre part, le Comité de Situation a été établi le 2 février 2022. Quelques semaines plus tard, le 24 février, l'invasion russe de l'Ukraine a finalement eu lieu, il y a aujourd'hui 365 jours. Ce Comité — présidé par le ministre de la Présidence, des Relations avec le Parlement et de la Mémoire démocratique — est un organe de soutien au Conseil de Sécurité Nationale (CSN) et est unique pour l'ensemble du système de sécurité nationale en ce qui concerne la gestion des crises. D'autre part, et dans l'exercice de ses fonctions, il agit conformément aux orientations politico-stratégiques émises par le CSN lui-même dans les crises où son action est requise.

Afin de gérer cette crise, qui a un impact majeur dans de nombreux domaines aussi bien en Europe qu'en Espagne, le Comité de Situation a créé cinq groupes de travail spécifiques destinés à :

1. Établir un plan d'action en matière de cybersécurité au niveau national ;
2. Coordonner et surveiller la mise en œuvre des sanctions approuvées par l'Union Européenne et l'Espagne ;
3. Coordonner et suivre la gestion de l'accueil et de la réception des personnes temporairement déplacées en provenance d'Ukraine ;
4. Collaborer au suivi du plan d'urgence dans le domaine de l'énergie.
5. Collaborer depuis l'Espagne, et dans le cadre de l'Union européenne, à la reconstruction de l'Ukraine.



*Réunion du Comité de Situation 12/01/2023*

Depuis la mise en place de ces groupes de travail, différents départements ministériels et organismes, ayant des compétences dans leurs domaines respectifs, y participent. Cela permet d'assurer la coordination et le suivi de la situation ainsi que de la gestion de la crise et en même temps, de vérifier et accroître l'efficacité des mesures adoptées.

### **Réunions**

Le Conseil de Sécurité National s'est réuni à cinq reprises : en 2022, le 24 février, sous la présidence de Sa Majesté le Roi ; et les 4 mars, 21 juin et 11 octobre, ainsi que le 14 février 2023, sous la présidence du président du Gouvernement, afin d'analyser la situation provoquée par l'invasion russe de l'Ukraine, ainsi que ses répercussions en Espagne et notamment en ce qui concerne les conséquences sur la vie quotidienne de l'ensemble des citoyens.



*Réunion du Conseil de Sécurité Nationale 14/02/2023*

De son côté, le Comité de Situation — le plus haut niveau de coordination, présidé par le ministre de la Présidence — s'est réuni jusqu'à vingt et une fois à l'occasion de cette crise, la toute première ayant eu lieu le 2 février 2022. Lors de la dernière réunion, tenue le 9 février 2023, l'état du conflit entre la Russie et l'Ukraine a été analysé, ainsi que ses répercussions dans différents domaines au niveau national et international.

Quant à la Cellule de Coordination — présidée par le directeur du DSN — les réunions se maintiennent toujours, au cours desquelles les différents ministères et agences discutent de la situation en Ukraine, ainsi que des conséquences de l'invasion russe sur les différents secteurs de la sécurité en Espagne.

### **Groupe de Travail sur le suivi de l'application des sanctions**

Les autorités espagnoles compétentes, en application de la réglementation européenne adoptée dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ont gelé les avoirs suivants, détenus ou contrôlés par des personnes sanctionnées par l'Union Européenne et les États-Unis :

- 65 fonds (comptes courants, actions, etc.)
- 68 biens immobiliers
- 5 navires
- 4 avions

## **Groupe de Travail sur la réception et la protection temporaire**

Le Groupe de Travail sur la réception et la protection temporaire — un groupe interministériel de coordination présidé par le sous-secrétaire du Ministère de la Présidence — s'est constitué le 4 mars 2022, suite à [la décision d'exécution de la directive 2001/55/CE du Conseil](#), qui fixe des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil. À l'époque, la fuite massive de l'Ukraine à la suite de l'invasion russe était déjà une réalité et, avec cette décision, l'Espagne — ainsi que le reste des pays de l'Union Européenne — se préparait à accueillir toutes les personnes en provenance d'Ukraine qui décidaient de se déplacer jusque dans notre pays.

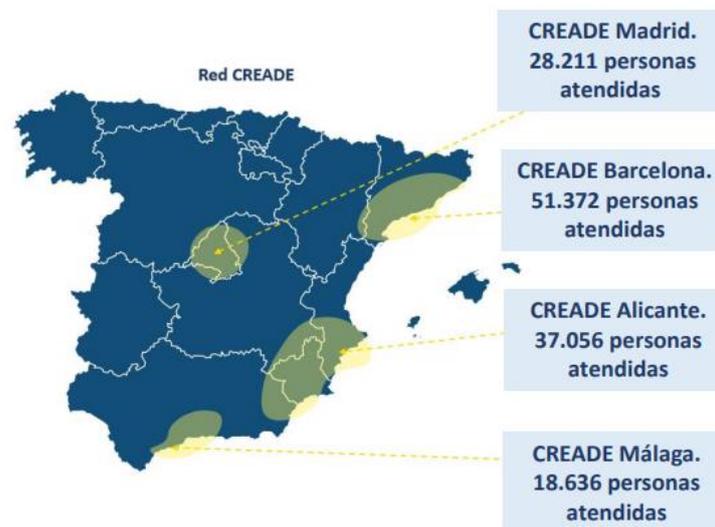
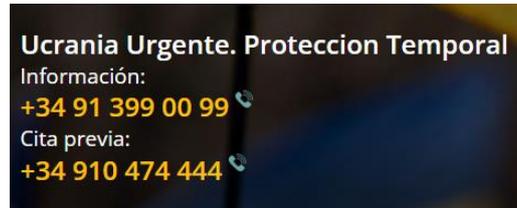
Ce Groupe de Travail est composé de différents ministères chargés de la gestion de l'accueil, de la réception et de l'octroi de la protection temporaire, ainsi que et du Secrétariat d'État pour la Communication, sous la coordination du Département de la Sécurité Nationale. Depuis sa création, il s'est réuni 21 fois. Lors de ses réunions de travail, les membres du groupe analysent tous les aspects liés à l'accueil, à la réception et à l'octroi de la protection temporaire aux personnes frappées par le conflit. Elle informe également l'Union Européenne et l'OTAN de tout ce qui concerne la gestion de cette crise en Espagne, dans le cadre de ses compétences.

Jusqu'au 21 février 2023, [d'après le HCR](#), 18 843 973 personnes ont fui l'Ukraine en raison de l'invasion russe, tandis que 10 438 840 sont retournées en Ukraine. En Europe, à cette même date, il y avait 4 863 513 personnes affectées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie enregistrées pour bénéficier du dispositif de protection temporaire de l'UE ou de programmes nationaux similaire.

Dans ce contexte, les éléments les plus importants en Espagne sont les suivants :

- Jusqu'au 20 février, 167 975 personnes ayant fui le conflit en Ukraine bénéficient d'une protection temporaire en Espagne, qui est donc le cinquième pays de l'Union européenne/UE d'après le nombre de protections temporaire octroyées, derrière la Pologne, l'Allemagne, la République Tchèque et l'Italie. Parmi eux, 55 710 (33,17%) ont moins de 18 ans.

- Toutes les protections temporaires sont octroyées dans les quatre centres d'accueil, de réception et d'orientation (CREADE) de Madrid, Barcelone, Alicante et Malaga — où les personnes originaires d'Ukraine bénéficient d'une prise en charge complète — ainsi que dans plus de quatre-vingt-dix délégations de la police nationale dans tout le territoire national.



*Centres d'accueil, de réception et d'orientation (CREADE)*

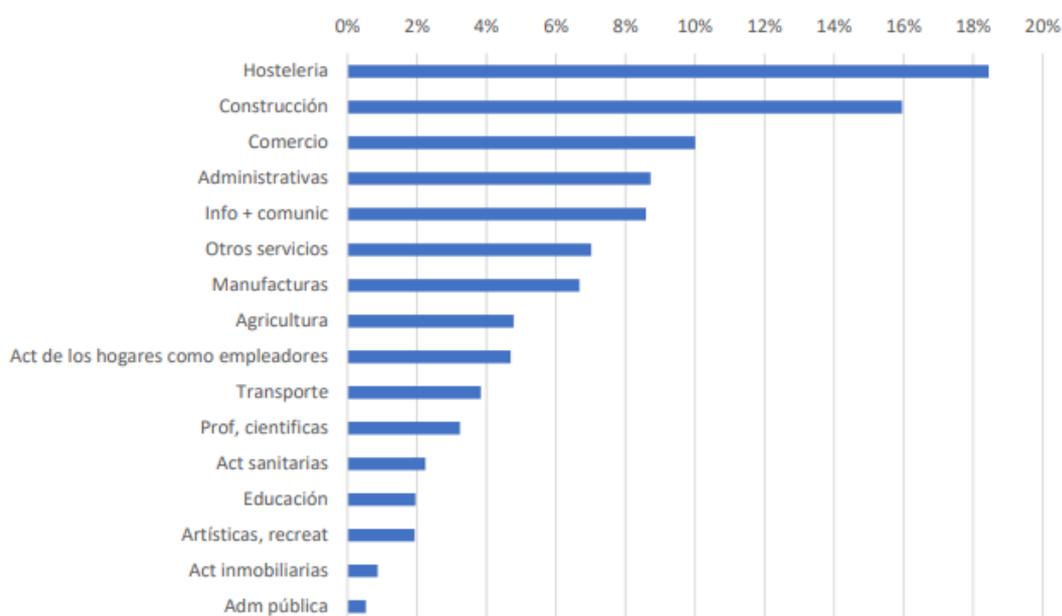
Source : Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité Sociale et des Migrations

- Jusqu'au 20 février, 162 902 appels ont été traités par le *Call Center* mis en place par le Ministère de l'Inclusion au début du mois de mars 2022.
- [Le site web Ucraina Urgente](#), géré et coordonné par le Ministère de l'Inclusion, fournit des informations complètes à toutes les personnes frappées par l'invasion russe de l'Ukraine et déplacées en Espagne, ainsi qu'aux citoyens espagnols eux-mêmes. Tous les ministères responsables des différents domaines concernant les personnes déplacées sont activement impliqués dans l'entretien de cette page.



- Au 31 janvier 2023, plus de 13 866 personnes déplacées ont trouvé un emploi en Espagne, dont 56% sont des femmes.

### Sectores en los que están trabajando ucranianos con protección temporal



Source : Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité Sociale et des Migrations

- Jusqu'au 27 janvier 2023, il y a 37 880 étudiants ukrainiens déplacés en Espagne scolarisés grâce au travail conjoint du Ministère de l'Éducation et des Communautés Autonomes. Parmi eux, 30 288 sont mineurs et 7 592 sont des adultes inscrits dans des écoles de langues officielles et des centres d'éducation pour adultes. En somme, l'Espagne est le quatrième pays de l'UE d'après le nombre d'inscriptions scolaires : 36% des inscriptions correspondent à l'enseignement primaire, 23% à l'enseignement secondaire obligatoire (ESO), 15% à l'enseignement préscolaire et 20% à l'enseignement des langues et l'éducation pour adultes. En termes de répartition territoriale, celle-ci est conforme à la répartition actuelle de la population ukrainienne en Espagne.

- En décembre 2022, le Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle a donné son feu vert à la répartition de 13,5 millions d'euros entre les Communautés Autonomes afin de financer les dépenses liées à la scolarisation des enfants déplacés par le conflit en Ukraine. Ces fonds sont destinés à l'engagement de personnel enseignant de renfort, de personnel d'emploi et d'assistants de conversation ; au transport et aux cantines scolaires ; à l'achat de matériel et de mobilier scolaires ; à l'adaptation ou à la rénovation d'espaces pour les classes ordinaires, entre autres.
- D'autre part, le Ministère de l'Éducation a maintenu, entre mars et décembre 2022, un programme d'assistants de langue ukrainienne. L'objectif du programme a été atteint après une durée de 8 mois, puisqu'il s'agissait d'une initiative de soutien et d'accueil dans la phase d'arrivée et d'adaptation. À ce jour, on considère que le processus d'adaptation a été mené à bien et que les étudiants ont développé des liens dans la communauté et se sont installés en Espagne.
- De leur côté, et afin d'aider la communauté universitaire ukrainienne déplacée en Espagne, les universités espagnoles ont développé au cours de l'année 2022 différentes actions afin d'accueillir aussi bien les étudiants, que les enseignants, les chercheurs, et le personnel administratif, tous frappés par le conflit. Le Ministère des Universités, en collaboration avec la Conférence des Recteurs des Universités Espagnoles (CRUE) et le Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité Sociale et des Migrations, a promu le « [Plan d'action Université-Refuge](#) » pour les personnes frappées par le conflit en Ukraine. L'objectif principal de ce plan est d'accueillir les étudiants, chercheurs et personnel administratif qui ont obtenu une protection temporaire. Les principales actions sont le soutien linguistique et culturel, l'orientation universitaire, l'hébergement dans les résidences universitaires et la facilitation de l'accès aux activités universitaires, ainsi qu'aux services sociaux offerts par les universités. Afin de mener à terme ce plan, le décret royal 985/2022 a été approuvé en novembre 2022 pour l'octroi direct de subventions à certaines universités publiques et à la CRUE.

- En ce qui concerne les services de santé, et ce jusqu'au 16 janvier, 77 808 ukrainiens ont reçu la carte sanitaire individuelle (TSI), qui leur permet d'accéder pleinement au système national de santé. D'autre part, dans l'Union Européenne, l'Espagne détache pour son importante contribution au mécanisme de transfert, d'accueil et de traitement de patients par le biais du Centre National de Suivi et Coordination des Urgences (CENEM) et de la plateforme européenne CECIS (*Common Emergency Communication and Information System*).
- Jusqu'au 21 février 2023, 201 patients et 17 accompagnants ont été déplacés en Espagne pour être soignés. Quant aux rapatriements, sur le nombre total de patients transférés en Espagne, 59 personnes sont retournées en Ukraine après leur rétablissement ou pour continuer leur traitement dans des hôpitaux ukrainiens.

#### *Protection des mineurs*

En outre, depuis le début de cette crise, l'Espagne a renforcé son système afin de garantir la protection des enfants provenant d'Ukraine. Ainsi, le 29 mars 2022 et dans le cadre de ce Groupe de Travail, le Ministère des Droits Sociaux et de l'Agenda 2030 a émis des recommandations concernant la protection des enfants et des adolescents déplacés en raison du conflit causé par l'invasion russe de l'Ukraine.

De même, le 8 juin, le Procureur Coordinateur de la Juridiction des Mineurs a convenu une série d'instructions depuis l'Unité des Mineurs du Parquet Général de l'État sur la protection des mineurs ukrainiens en risque, qui a été envoyée aux Procureurs Délégués des mineurs dans les Communautés Autonomes.

#### *Soutien aux athlètes ukrainiens*

Le protocole pour rendre possible la pratique des sports fédérés — aussi bien pour les sportifs ukrainiens de haut niveau fédérés que pour les sportifs de base — [a été officiellement présenté le 22 juin 2022](#), au siège du Conseil Supérieur des Sports (CSD). L'objectif de ce protocole est de permettre la pratique de sports fédérés aux enfants et adolescents ukrainiens qui ont dû l'interrompre à cause de leur déplacement en Espagne suite à l'invasion russe de leur pays. Toutes les organisations impliquées dans son développement ont participé à l'événement : le Haut-Commissaire pour la lutte contre la pauvreté infantile (ACPI), le Conseil Supérieur des Sports (CSD) du

Ministère de la Culture et des Sports, la Fédération espagnole des Municipalités et des Provinces (FEMP) et l'Association du Sport Espagnol (ADESP).



PROTOCOLO DE ACTUACIÓN PARA LA PRÁCTICA DEPORTIVA FEDERADA DE NIÑOS, NIÑAS Y ADOLESCENTES UCRANIANOS